

Téléconsultation à Oberbruck : notre expérience



Sébastien
Haberer
Gaëtan Van
Esbroeck
Marion Tschamber
Céline
Sammacicia

*Infirmiers
D.E.*

Au programme

- Les acteurs
- Le cadre juridique
- Le dispositif médical
- Les défis ...
- ... et nos solutions
- La place du DMP
- Conclusion et perspectives

Les acteurs



Le cadre juridique

Article L6316-1, créé par la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 — art. 78

La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figure nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient.

Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état des patients.

La définition des actes de télémédecine ainsi que leurs conditions de mise en œuvre et de prise en charge financière sont fixées par décret, en tenant compte des déficiences de l'offre de soins dues à l'insularité et l'enclavement géographique.

Le dispositif



- Une équipe d'infirmier(e)s
- Un pool de médecins
- Un local adapté
- Du matériel spécifique : le chariot de télémédecine

Les défis (et nos solutions)

- Remplacer le médecin généraliste, parti en retraite
- Créer de nouveaux locaux
- Mettre en place l'infrastructure : accès haut débit
- Organisation : écrire les protocoles, former les personnels, gérer la facturation (médecins, infirmiers)
- Informer et communiquer auprès du public (TV, journaux, information locale)

La place du DMP



- Un rôle central
- Pré-requis à la téléconsultation
- L'Alsace, région pilote
- Suivi de nos propres patients

Conclusions & perspectives

- *Work In Progress*
- Développement de l'offre de soins
- Diversification des intervenants : ophtalmologue, dermatologue, etc.
- Diversification des actes : échographe, ophtalmoscope numérique, etc.
- Développement de nouveaux sites

**Merci de votre attention
et à bientôt à Oberbruck !**

— l'équipe de téléconsultation